



*Un projet de territoire ambitieux,  
construit dans une logique participative*



**Annie Cazard**  
Présidente de la Communauté  
de Communes Aubrac, Carladez  
et Viadène

*Sauvegarder notre territoire,  
mais aussi, en faire un espace  
de mieux vivre ensemble*

Chers Concitoyens,

Au cours de cette saison estivale, je souhaite que ce bulletin vous permette d'appréhender simultanément l'organisation et la démarche volontariste que nous engageons pour le développement économique et l'attractivité de notre territoire.

Sur la base des compétences obligatoires que nous impose la loi NOTRe, nous travaillons sur le projet de territoire appelé à donner des perspectives en matière d'orientations et de priorités, en concertation avec les communes, les forces vives, les services et les associations, dans une logique participative.

D'ores et déjà, certains axes d'actions sont mis en exergue : l'accueil de nouvelles populations, la mobilité, l'emploi, le soutien à l'économie locale et la jeunesse.

Nous avançons sur la définition de l'intérêt communautaire avec les premiers arbitrages quant aux projets structurants : maisons des services au public, médiathèques, micro-crèches, maisons de santé,... Répondre aux attentes et aux besoins des habitants dans leur quotidien face aux tendances de consommation, de déplacement et de modes de vie renouvelés, tels sont les enjeux. Nous devons certes, sauvegar-

der notre territoire, mais aussi, en faire un espace de mieux vivre ensemble avec solidarité et démocratie au quotidien.

Nous sommes tous impliqués :

- les élus ont su passer au-dessus des clivages dans un esprit de tolérance, d'écoute mutuelle, de travail et surtout d'unité dans la diversité ;
- les personnels s'adaptent à la dimension du territoire, aux évolutions des compétences, avec professionnalisme, loyauté et efficacité.

Merci à toutes et à tous.

Présidente, je reste engagée et disponible, soucieuse de transparence et de dialogue, guidée par mon attachement profond à la recherche permanente de l'équité et de l'intérêt général, vigilante quant à l'accompagnement exigeant du projet communautaire pour une politique ambitieuse et une communauté de communes forte et dynamique, qui impose de regarder bien plus loin que le petit bout de la lorgnette et raisonner **TERRITOIRE** plutôt que local.

Et pour finir, parce qu'un bel été est une invitation à prendre l'air et à découvrir la nature, en famille ou entre amis, je vous invite à parcourir notre territoire, riche de gastronomie et de patrimoine bâti et culturel.

Bien à vous.

# BUDGETS PRÉVISIONNELS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUBRAC, CARLADEZ ET VIADÈNE

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le budget principal et les budgets annexes pour l'année 2018 ont été votés à l'unanimité par le Conseil Communautaire dans sa séance du 12 avril 2018.

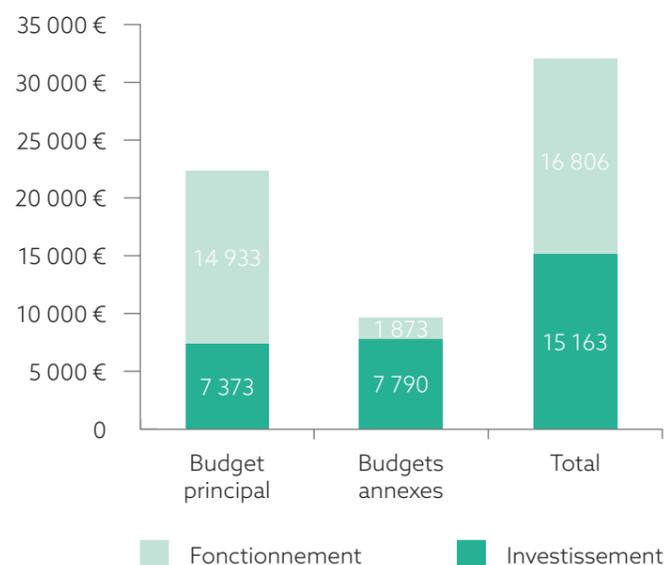
En milliers d'€	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	14 933	7 373	22 306
<b>Budgets annexes</b>			
Eau potable du Carladez	275	5 086	5361
Ehpad Viadène	519	1 087	1606
Maison de santé Viadène	56	618	674
Maison de santé Carladez	101	346	447
Natura Bien Être	387	162	549
Spanc	365	28	393
Gendarmerie du Carladez	55	126	181
ZA Troncas	70	116	186
Médiathèque Viadène	8	159	167
Coopérative Thérondels	37	62	99
<b>Total budgets annexes</b>	<b>1 873</b>	<b>7 790</b>	<b>9 663</b>
	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	14 933	7 373	22 306
Budgets annexes	1 873	7 790	9 663
<b>Total</b>	<b>16 806</b>	<b>15 163</b>	<b>31 969</b>

Nota Bene : les maisons de santé d'Aubrac-Laguiole et de l'Argence sont intégrées dans le budget principal, ainsi que la médiathèque de l'Argence.

Le budget principal s'équilibre en fonctionnement à 14 933 000 € et à 7 373 000 € en investissement soit au total un budget de 22 306 000 €. Les 10 budgets annexes s'équilibrent au total à 1 873 000 € en fonctionnement et à 7 790 000 € en investissement pour un montant total de 9 663 000 €.

Le budget annexe de l'eau potable représente à lui seul 55% de l'ensemble des budgets annexes. Sur ce budget est prévue la construction d'une usine de traitement de l'eau potable pour un investissement de plus de 5 000 000 d'euros.

Tous budgets prévisionnels confondus, c'est donc un montant de 31 969 000 € géré par la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène.



## BUDGET PRINCIPAL

### Recettes et dépenses de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 14 933 000 €, 80% de ces ressources proviennent :

- des impôts et taxes des professionnels : 9 300 000 € dont une part importante versée par EDF ;
- des impôts ménages : 2 150 000 € ;
- diverses taxes et redevances (ordures ménagères, taxe de séjour...).

Après l'année 2017, où les taux sont restés stables, le Conseil Communautaire a décidé pour 2018 une augmentation de 3,5% des taux d'imposition ménages (taxe d'habitation et taxe foncière). Ce qui représente une augmentation de 20 € en moyenne pour un foyer fiscal (déduction non faite d'une exonération d'une partie de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement sous conditions de ressources). Le taux de la contribution foncière des entreprises (CFE) progressera de 1,76%.

Ces différents taux sont liés entre eux et ne peuvent progresser que dans certaines conditions fixées par la loi. L'augmentation de ces taux permettra de dégager un autofinancement nécessaire pour les opérations d'investissement. C'est donc une augmentation réfléchie. Par ailleurs, il est

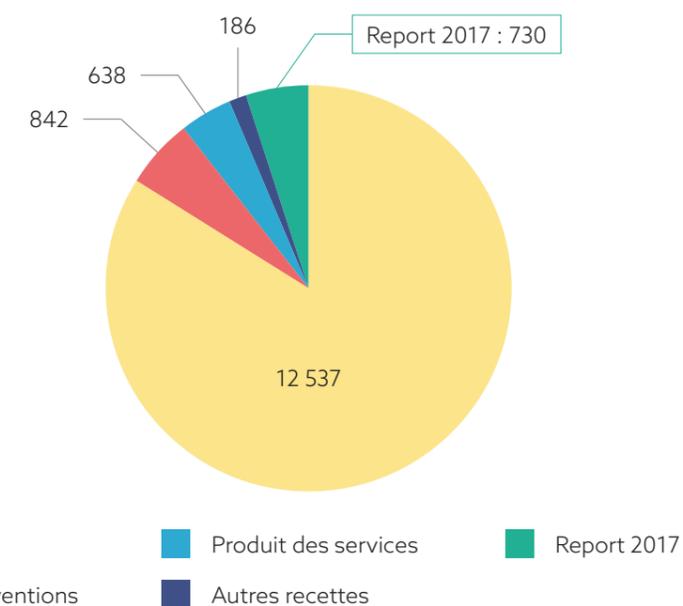
à remarquer que l'effort fiscal dans notre Communauté de Communes est inférieur à la moyenne nationale.

Pour ces recettes de fonctionnement, il faut noter un report de l'année 2017 de 730 000 €.

Depuis 2017 avec l'installation de la nouvelle Communauté de Communes, nous sommes sous le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). En conséquence, la Communauté perçoit directement la fiscalité professionnelle, mais doit la reverser sous forme d'attribution de compensation aux Communes sur la base de ce qu'elles avaient perçu en 2016. C'est donc 6 500 000 € qui sont rendus ainsi aux Communes.

Par ailleurs, ces recettes sont impactées du Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) d'un montant de 1 500 000 € et du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) s'élevant à 550 000 € et en forte augmentation par rapport à 2017 (+ 150 000 €). Il est également à souligner que la taxe de séjour perçue par la Communauté de Communes est reversée intégralement à l'Office de Tourisme Intercommunal.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (budget principal)  
(en milliers d'€)



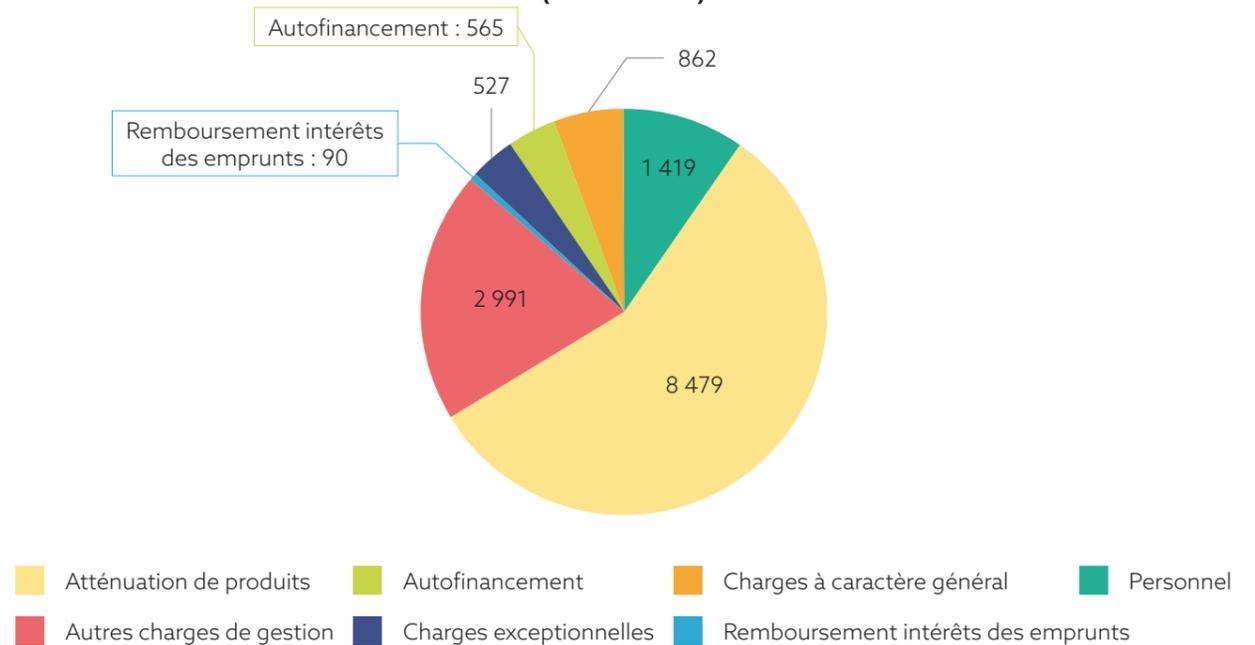
Donc en réalité, la Communauté de Communes ne dispose plus que de 6 300 000 € sur les 14 933 000 € du budget initial pour honorer ses dépenses de fonctionnement et dégager un autofinancement suffisant pour les opérations d'investissement (voir graphique ci-dessous).

- Dans le chapitre autres charges de gestion d'un montant de 2 991 000 € figurent entre autres :
- les contributions à divers services (SDIS, SMICTOM, SIEDA pour l'installation de la fibre optique, PNR...) \* pour un montant de 1 830 000 € ;
  - les subventions d'équilibre à différents budgets annexes et OT : 650 000 € (SPANC : 52 000 €, Coopérative Laitière de Thérondels : 2 309 €, Office de Tourisme du Carladez : 300 000 €, Médiathèque Viadène : 8 000 €, Maison de Santé Carladez : 67 000 €, Natura Bien Être : 198 000 € - compensés par la Commune de Brommat) ;
  - subventions aux associations.

Enfin figure en charge exceptionnelle le remboursement d'un emprunt contracté pour la construction de l'EHPAD de St-Amans-des-Côts pour un montant de 448 000 €. Au vu du contexte de ce dossier, il est apparu judicieux de prévoir le remboursement anticipé de cet emprunt.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (budget principal)**

(en milliers d'€)



\* Sigles : OT = Office de Tourisme ; SDIS = Service Départemental d'Incendie et de Secours ; SPANC = Service Public d'Assainissement Non Collectif ; SMICTOM = Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères ; SIEDA = Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron ; PNR Aubrac = Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

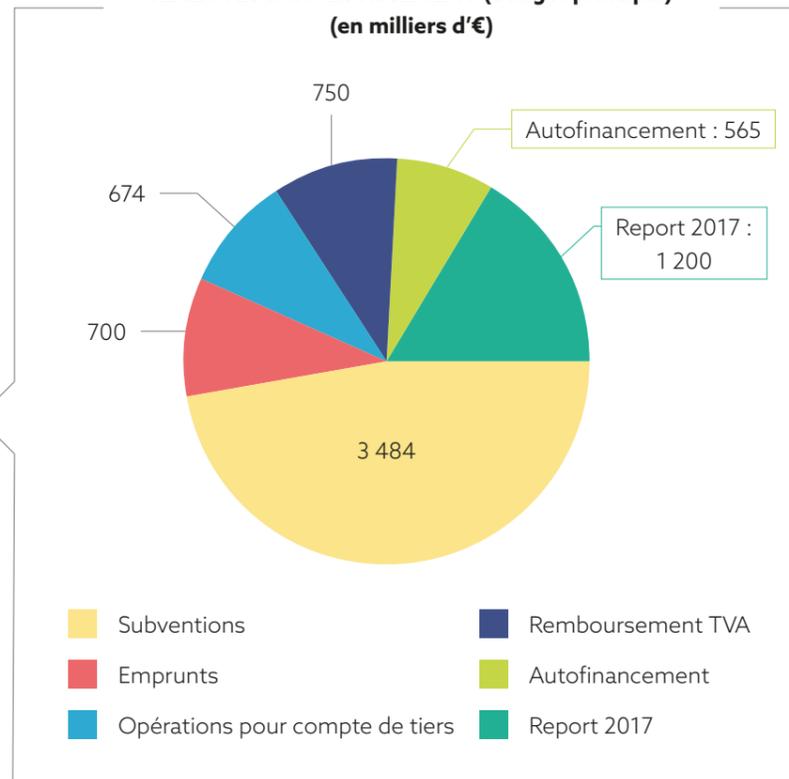
**Recettes et dépenses d'investissement**

Près de la moitié des recettes d'investissements proviennent des subventions de l'État, de la Région, du Département, de l'Europe prévues pour les opérations d'équipement. Vu le contexte national, ces aides se réduisent. Ces recettes sont constituées également du report de l'exercice de 2017, du remboursement de la TVA, de l'autofinancement et de diverses autres ressources.

Pour équilibrer ce budget d'investissement, il est toutefois nécessaire d'effectuer un emprunt de 700 000 €. Cependant l'endettement de la Communauté de Communes reste tout à fait satisfaisant puisque notre capacité de désendettement est de 6 ans, ce qui est la norme pour les collectivités locales de notre importance.

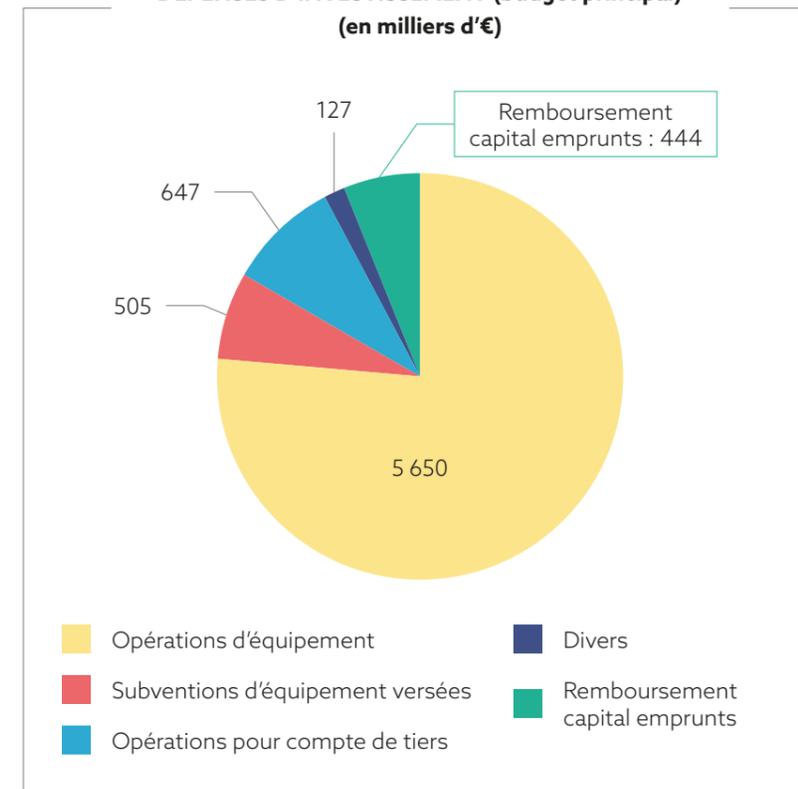
**RECETTES D'INVESTISSEMENT (budget principal)**

(en milliers d'€)



**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (budget principal)**

(en milliers d'€)



En 2018, les principales opérations d'équipement du budget principal pour un montant de 5 650 000 € sont les suivantes :

- pôle multiservices de Laguiole,
  - pôle multiservices de Mandilhac à Mur-de-Barrez,
  - réhabilitation de la Maison Guizard à Argence en Aubrac (tourisme),
  - toutes les opérations en cours inscrites dans le cadre des projets des Communautés de Communes historiques.
- Sont également prévues :
- **une aide aux Communes** pour la réalisation de leurs projets d'investissement, dont l'habitat, sous la forme de fonds de concours pour un montant total de 200 000 € (fonds de concours accordé sur la base d'un règlement),
  - **une aide aux entreprises** pour un montant total de 200 000 € (tel que le prévoit le règlement de la CC pour l'aide à l'immobilier d'entreprise),
  - **la réalisation d'un PLUI** : 250 000 € (provision).

## NOS PROJETS

### ÉCONOMIE

#### Modification du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise : les SCI deviennent bénéficiaires

Le Conseil Communautaire a choisi d'étendre le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises aux SCI dès lors que l'investissement est lié à un projet économique. La démarche d'accompagnement communautaire permet de soutenir la dynamique locale (aide de 10 % du montant de l'investissement dès lors qu'il dépasse 50 000 € au minimum) mais également

de mobiliser des financements extérieurs, notamment européens ou régionaux. Le règlement a soutenu en 2017/2018 le développement de projets portés sur le territoire communautaire par des artisans, restaurateurs et éleveurs.

Les dossiers de demande sont à retirer auprès des services communautaires (renseignements au 05 65 66 41 46)

#### Oser RH : la ressource humaine en réflexion

La Communauté de Communes a engagé avec la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et l'ADEFPAT (Association de formation développement) une démarche de réflexion autour de la gestion des ressources humaines. Les chefs d'entreprises qui animent le Comité de pilotage ont choisi de dédier la première rencontre territoriale à la thématique des outils et méthodes de recrutement. Le témoignage de T. Moisset, directeur des Forges de Laguiole

et l'animation de N. Durand Graves, conseillère en recrutement, ont construit le 18 juin une soirée d'échanges riches qui a fait émerger des problématiques communes :  
- mutualisation des emplois,  
- action de prospection active autour du recrutement de compétences.  
La démarche va donc se poursuivre par la création d'outils communs permettant de qualifier les offres d'emploi autour d'un projet de vie sur le territoire.

### POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE

#### Attractivité et mobilité : des enjeux majeurs

La Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène a mené une réflexion pour repositionner la politique sociale communautaire sur son nouveau territoire.

Le sommaire était vaste : vie sociale – enfance – jeunesse – santé – vieillissement – commerce et agriculture – formations / emplois – mobilité – sports – culture - etc...

Les objectifs étaient de prendre connaissance des enjeux de ces thèmes et de proposer un plan d'action social intercommunautaire en s'appuyant sur 3 axes :

- la démographie : « maintenir et accueillir les populations »,
- l'attractivité : « coordonner, consolider et créer des services »,

- la dynamique : « accompagner la vitalité de la vie sociale et développer la mobilité ».

Mais aussi, mener un travail en complémentarité avec le Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

Dans les thématiques mises en évidence lors de cette réflexion : la mobilité dans et hors territoire a été pointée à tous les niveaux et par toutes les générations, ainsi que la communication territoriale.

La mise en œuvre pour le développement social sur le territoire a été partagée avec le plus grand nombre et un travail global sur ces thèmes est en cours de réalisation.

### HABITAT

#### Une volonté d'accompagner les projets publics et privés

Thématique importante pour l'accueil de nouvelles populations et la qualité de vie des habitants, la Communauté de Communes commence à avoir des actions dans ce domaine. Elle a étendu à tout le territoire les permanences d'Occ'téha dans les 5 bourgs centres, réalisées dans le cadre du programme d'intérêt départemental « Habiter mieux ». Elle a mis en place un dispositif d'aides pour accompagner les projets

communaux (création de logements ou réhabilitation). La Communauté de Communes réfléchit aussi à une action en faveur du parc de logements privés. Dans ce cadre, elle va lancer une étude pré-opérationnelle dans le but de mettre en place une future OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour aider les travaux d'amélioration qualitative des logements (isolation, transition énergétique, ...).

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : la phase études peut commencer

Rappel : le PLUi QUESAKO ? C'est un document d'urbanisme qui établit le projet d'urbanisme et d'aménagement. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Ainsi, il régit le lieu, l'objet et la manière de construire sur le territoire.

Le Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène, compétente de droit en matière d'urbanisme (loi

ALUR) a fait le choix de poursuivre le PLUi engagé par l'ancien territoire Aubrac Laguiole. Ceci permet aux 2 Communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) de ne pas « retourner » pour le moment au RNU (règlement national d'urbanisme) qui engendrerait des changements notables dans leurs politiques d'aménagement.

Les élus viennent de choisir le groupement d'études qui accompagnera le territoire dans l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : il s'agit d'un groupement, dont le mandataire est Rural Conseil. La force de ce groupement réside dans sa connaissance du nord Aveyron, son expérience et sa capacité à intégrer la population à cette démarche.

Dès la rentrée et jusqu'au printemps prochain, un diagnostic approfondi du territoire va être mené. Son objectif est de faire ressortir les grands enjeux notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Une large participation est souhaitée par les élus : toutes les personnes attachées au territoire Aubrac, Carladez et Viadène, qu'elles y habitent, en soient originaires, s'y rendent pour leur travail ou leurs loisirs, ou projettent de s'y installer sont concernées par le PLUi et sont invitées à s'exprimer et participer activement au débat.

#### L'élaboration du PLUi Aubrac Carladez et Viadène, en 8 étapes

- Phase 1 :** Diagnostic prospectif avec étude agricole
- Phase 2 :** Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Phase 3 :** Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Phase 4 :** Zonage et règlement
- Phase 5 :** Mise en forme du dossier
- Phase 6 :** Arrêt du Projet
- Phase 7 :** Enquête publique
- Phase 8 :** Approbation

INHÉRENTES TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHE

CONCERTATION  
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

ENVIRON 3,5 ANS

### TOURISME

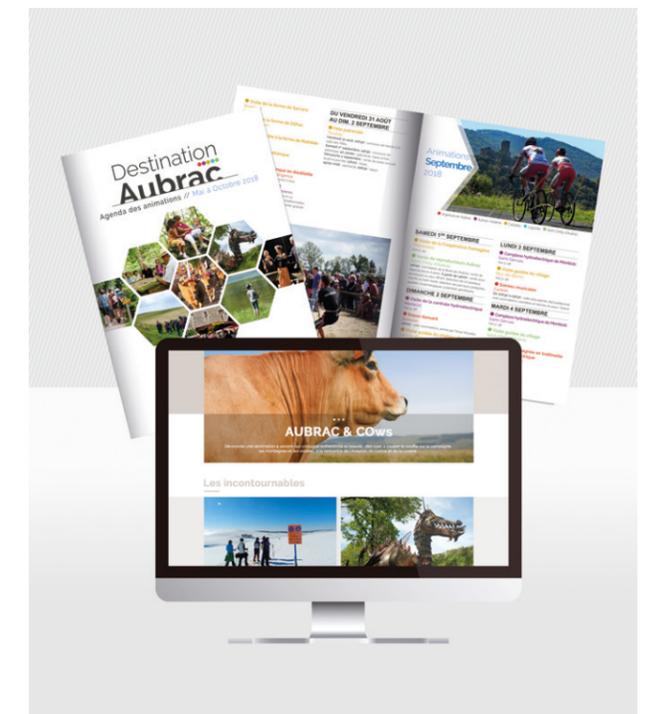
#### Un office de tourisme communautaire en cours de création

Avec la fusion, la Communauté de Communes se retrouvait avec 4 offices de tourisme sur son territoire, gérés selon des statuts différents.

Dans un souci d'une organisation plus efficiente, les élus ont choisi de créer un office de tourisme communautaire unique, regroupant les 4 structures actuelles et qui prend la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC).

L'Office de Tourisme Aubrac Laguiole Carladez Viadène est administré par un comité de direction regroupant des conseillers communautaires et des socioprofessionnels. Il a désigné son exécutif : Vincent ALAZARD, Président ; Paul MESTRE et Lucien VEYRE, Vice-Présidents.

Cet office de tourisme est actuellement en cours de structuration et sera opérationnel en octobre 2018, même si certaines actions ont déjà été entreprises (éductours pour le personnel, agenda des manifestations, ...).



## BRÈVES

## Un point sur l'avancement des projets de :

## Pôle multi-services de Mur-de-Barrez

L'Hôtel de Mandilhac, ancien hôtel particulier dans le cœur du bourg de **Mur-de-Barrez** sera réhabilité en pôle multi-services et viendra étoffer les services « publics » et « aux publics » de Mur-de-Barrez et du Carladez. Il accueillera : une médiathèque ludothèque, l'Association Trait d'Union, les permanences publiques (type MSA, CPAM, Assistantes sociales,...), une grande salle de réunion, les caves qui pourront accueillir un espace jeunesse et enfin, pour répondre aux demandes des entreprises : des locaux d'hébergement temporaire seront créés (apprentis, saisonniers, ...).



Hôtel de Mandilhac à Mur-de-Barrez

Aujourd'hui, sont en cours :

- une étude pour vérifier la faisabilité d'un mode de chauffage aux énergies renouvelables (bois énergie ou géothermie),
- une étude patrimoniale.

Le choix de l'architecte est programmé à l'automne et un achèvement prévisionnel des travaux en 2020 ou début 2021.

## Pôle multi-services de Laguiole

- Les élus ont validé récemment l'avant-projet définitif du futur pôle multi-services de **Laguiole**. Celui-ci regroupera en son sein une micro-crèche pouvant accueillir 10 enfants, une médiathèque, une maison de services aux publics et un espace pour l'apprentissage et la pratique de la musique.

Cet équipement se veut être un réel lieu de convivialité, d'information et de partage. Le principe architectural a été pensé en ce sens.

Ce bâtiment de 1040 m<sup>2</sup> sera situé en partie sud du nouveau foirail. Les travaux sur site débuteront au premier semestre 2019, pour une ouverture courant 2020.



L'avant projet du pôle multi-services à Laguiole

## Point info seniors : un service itinérant démarre en septembre

La Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène va mettre en place un Point Info Seniors sur le territoire communautaire.

Dispositif créé par le Conseil Départemental de l'Aveyron, le Point Info Seniors est un service de proximité dédié aux seniors (+ 60 ans), à leur famille et aux professionnels. C'est un guichet unique, qui informe et accompagne dans les domaines qui préoccupent les seniors : maintien à domicile, prévention santé, démarches administratives, accès au droit, ...

Animé par une professionnelle, le Point Info Seniors sera opérationnel à la rentrée. Il sera itinérant avec des permanences sur les 5 bourgs centres du territoire et des visites à domicile selon les besoins.

Ce nouveau service de la Communauté de Communes bénéficie du soutien financier et technique du Conseil Départemental de l'Aveyron.

Contact : Stéphanie MAFFRE, 06 33 37 54 08  
pointinfoseniors-ccacv@orange.fr

## La Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène s'engage dans la transition énergétique

## • Les travaux de la chaufferie collective au bois énergie à Brommat ont démarré

Les plaquettes forestières remplaceront le fioul et le gaz pour chauffer le Centre Natura Bien Être et le gymnase de Pleau à la fin de l'année, permettant des économies de fonctionnement, la limitation des gaz à effet de serre et le recours à une énergie renouvelable et locale. Des travaux d'isolation thermique des bâtiments sont également en cours.

## • La Communauté de Communes entre au capital de MéthanAubrac

40 agriculteurs d'Argences en Aubrac regroupés au sein de la SAS MéthanAubrac, portent un projet de construction d'une usine de Méthanisation, qui permettra de créer de l'électricité (revendue à EDF) et de la chaleur (revendue aux abattoirs) à partir du fumier.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte permet, à titre exceptionnel, de prendre des participations au capital d'une société privée ayant pour objet la production d'énergie renouvelable. C'est ce qu'a fait la Communauté de Communes pour un montant de 100 000 €.

## • La nouvelle usine d'eau potable du Carladez alimentée par des panneaux photovoltaïques

Cette nouvelle usine (5 millions d'€), construite en remplacement de l'ancienne devenue obsolète (vieille de 60 ans), permettra d'alimenter en quantité et qualité les 6 Communes du Carladez ainsi que Saint Hippolyte.

La production d'eau potable est consommatrice d'énergie (pompage et traitement des eaux). Une partie de ces besoins seront couverts par l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.



La future usine d'eau potable du Carladez

## Eau - Assainissement : quelle prise de compétences pour la Communauté de Communes ?

La loi NOTRe impose le transfert obligatoire des compétences Eau Potable et Assainissement (collectif et non collectif) aux intercommunalités à fiscalité propre.

Suite à la fusion des 4 anciennes communautés, la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène est compétente pour l'assainissement non collectif sur tout son territoire et pour l'eau potable sur le Carladez. Elle est donc concernée dans un délai très court par les transferts de compétence.

Pour préparer ceux-ci, la Communauté de Communes a lancé une étude de faisabilité sur la prise de compétence

sur ces domaines. Confiée aux cabinets Egis, Horizon 21 et RT Consult, cette étude a déjà permis de faire un diagnostic de la situation en matière d'eau et d'assainissement (technique, administratif, financier, ressources humaines) et de définir un projet de service communautaire.

La prochaine étape sera de réfléchir à l'organisation du fonctionnement avec une diversité de situation sur le territoire pour anticiper le transfert de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et celui de l'assainissement collectif qui pourrait avoir lieu, en l'état actuel de la loi, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Sensibiliser les plus jeunes à l'identité territoriale : c'est possible !

Les jeunes enfants des micro-crèches du territoire se sont associés à l'aventure du Salon International de l'Agriculture en prenant part à un concours de dessins autour de l'élé-gante Haute, égérie du Salon. La vache Aubrac se retrouve désormais dans toutes les crèches de la Communauté de Communes, en cornes, en couleurs et avec le sourire.



## La déchetterie mobile s'étend sur le territoire communautaire

Fort du succès rencontré sur le territoire de St-Chély-d'Aubrac, le SMICTOM a organisé une collecte en déchetterie mobile en Argence. Le 19 juin, les bennes se sont donc installées à Alpuech et Lacalm. Le dispositif permet aux usagers d'accéder au service de collecte des encombrants, déchets spéciaux, électroménagers... au plus près de leur domicile. Les volumes recueillis valident l'opportunité de la démarche en permettant aux usagers de mieux s'approprier le service.

## Le terrain de loisirs polyvalent d'Argences en Aubrac bientôt ouvert aux sportifs

Le terrain de loisirs polyvalent désormais implanté en entrée du bourg centre d'Argences en Aubrac (Ste-Geneviève) a été réalisé avec le concours de la Communauté de Communes (30 000 €). L'équipement doit permettre d'accueillir des compétitions sportives (comme le championnat individuel de quilles du 29 juillet, soutenu par la CC ACV à hauteur de 3000 €) et des activités d'animation. Il est ainsi mis à la disposition des écoles, des centres de loisirs et des clubs et associations sportives.



## Inauguration de la caserne de Gendarmerie « Gendarme BOUZARD »

À Mur-de-Barrez, par Mme Catherine SARLANDIE DE LA ROBERTIE, préfète de l'Aveyron, sur invitation de Mme Annie CAZARD, Présidente de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène, des conseillers communautaires, en présence du Général Bernard CLOUZOT, des parlementaires : Stéphane MAZARS, député, Jean Claude LUCHE et



Alain MARC, sénateurs, de Jean-François GALLIARD, Président du Conseil Départemental, des gendarmes et des entreprises. Ce projet ouvert en 2010 par Francis ISSANCHOU est le fruit et le résultat d'une volonté, de la persévérance, de l'engagement des services, des interventions de nombreux élus, et du soutien constant de l'État. Un bel espace pour la communauté de brigade.



## La Communauté de Communes soutient les initiatives communales, au travers des fonds de concours

- Murols : 21 000 € pour l'aménagement de la Mairie,
- Florentin-la-Capelle : 30 000 € pour la rénovation et l'extension de l'espace multifonctionnel et 8 000 € pour la construction de logement,
- Cantoin : 7 310 € pour un espace public,
- St-Chély-d'Aubrac : 26 236 € pour l'aménagement de la Mairie et de l'agence postale,
- Taussac : 23 340 € pour la création d'un hébergement touristique et d'un espace d'interprétation à Manhaval.

## L'école aujourd'hui...et demain sur le territoire de la Communauté de Communes

Les maires ou leurs représentant(e)s de cet ensemble territorial CC ACV avaient répondu à l'invitation de Mme CAZARD qui recevait l'inspecteur d'académie en Aveyron, M. Gilbert GAMBE. Le but était d'échanger sur l'organisation scolaire future, qui sera impactée par la baisse du nombre d'enfants.



« L'ambition se nourrit dès le plus jeune âge, et l'école primaire qui est le premier maillon de la construction des apprentissages, joue un rôle crucial dans la réussite scolaire et l'insertion sociale et professionnelle.

Pour être à la hauteur des défis qui nous attendent, l'École doit être en mesure de donner les mêmes chances à tous les élèves de notre territoire qu'ils soient dans une école rurale ou urbaine. » (M. GAMBE)

## La Communauté de Communes gère 3 sites de baignade surveillée : Laussac, les Galens et Saint Gervais

Quoi de mieux qu'une baignade naturelle en été ? Oui mais sécurisée, ainsi touristes et habitants peuvent profiter des baignades surveillées aux :

- lac de Sarrans (Presqu'île de Laussac) : du 14 juillet au 24 août (sauf les lundis),
- lac des Galens : du 5 juillet au 27 août (tous les jours),
- lac de Saint Gervais : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août (sauf les lundis).



Lac de Sarrans



Lac des Galens



Lac de Saint Gervais

## « Haute », la vache de race Aubrac, égérie du salon de l'Agriculture 2018

Elle reçoit de très nombreux visiteurs, dont vos élus : la Présidente, Annie CAZARD, des vice-présidents, Vincent ALAZARD, Philippe COUDERC et Paul MESTRE, ..., qui, en marge des responsables nationaux et départementaux, honoraient par leur présence les professionnels exposants, à commencer par la Famille DIJOLS dont les éleveurs Florence et Thibault.

La filière laitière portait cette année le concours des fromages et pour la première fois de sa longue histoire Thérondels associé à Laguiole dans l'UNION FROMAGÈRE JEUNE MONTAGNE exposait sa production, le THERONDELS et l'AOP CANTAL au lait cru, dans le cadre du salon professionnel des fromages. En soirée, la directrice commerciale, Sonia PRADEL, les présidents Raymond CAYZAC et Gilbert CESTRIÈRES avaient convié leurs clients, personnalités et amis dans l'espace partagé « Jeune Montagne-Maison Conquet ».



## Agir pour nos territoires

Avec le Conseil départemental de l'Aveyron, la présidente Annie CAZARD, entourée des maires, contracte et signe la première convention départementale « AGIR POUR NOS TERRITOIRES » avec le Président du Conseil départemental de l'Aveyron, Jean-François GALLIARD, des dossiers à monter, des financements à partager.



## Parc Naturel Régional de l'Aubrac

Le Parc Naturel Régional de l'Aubrac est né. Les conseillers communautaires étaient présents à l'hommage rendu à ses initiateurs au premier rang desquels André VALADIER, et lors de la signature de la convention scellant le partenariat avec la région Occitanie, représentée par sa présidente Carole DELGA.

## Contact

**Siège social** : 1, rue du Faubourg - 12210 Laguiole - 05 65 51 52 30

**Pôle administratif et financier** : 2, rue Samayou - 12600 Mur-de-Barrez - 05 65 66 19 87

**Pôle développement territorial** : place des Tilleuls - Ste-Geneviève-sur-Argence  
12420 Argences en Aubrac - 05 65 66 41 46

**Pôle environnement - Pôle Social - Services à la personne** :

place de la Mairie - 12460 St-Amans-des-Côts - 05 65 51 64 20

